

LES BRÈVES

Buizingen :
réquisitions
finales

Le parquet de Hal-Vilvorde présentera ce vendredi 10 mars ses réquisitions finales dans le dossier de la collision ferroviaire de Buizingen, qui a coûté la vie à 19 personnes le 15 février 2010. Le bâtonnier de l'Ordre néerlandophone des avocats du barreau de Bruxelles sera présent pour expliquer comment l'organisation assistera les victimes et les parties civiles durant la suite de la procédure. Le 24 avril prochain, la chambre du conseil se penchera sur le dossier le 24 avril pour décider quels inculpés seront renvoyés vers le tribunal. (b)

BUDGET

Les dépenses publiques
de protection sociale
représentent 1/5^e du PIB

Les dépenses publiques de protection sociale en Belgique représentaient en 2015 un cinquième du PIB, une proportion dans la moyenne de l'Union européenne, a indiqué lundi l'office européen de statistique (Eurostat). Dans chaque État membre, c'est au groupe « vieillesse », qui comprend les retraites, qu'a été affectée la plus grande partie des dépenses. La Belgique présentait un taux de 9,1 % pour ce segment, alors que les cas les plus élevés ont été relevés en Grèce (15,7 %), en Italie (13,8 %) et en France (13,6 %). Pour l'enseignement, le Danemark (7 % du PIB), la Suède (6,5 %) et la Belgique (6,4 %) ont affiché les parts les plus élevées. La Belgique a encore consacré 7,7 % de son PIB à la Santé. (b)

RECTIFICATIF

« Et si la vie n'était pas
une exception ? »

Une erreur s'est glissée dans l'entretien du P^r Emmanuelle Javaux, astrobiologiste à l'ULG, paru dans nos pages le 24 février. Nous abordions la difficulté de choisir des signes chimiques non ambigus révélant la vie sur les exoplanètes. « La Terre vue de l'espace avant 2,5 milliards d'années aurait paru habitable - c'est-à-dire avec les conditions permettant à la vie d'apparaître sans que la vie soit nécessairement présente - mais pas habitée, alors qu'elle était déjà peuplée de micro-organismes. Ceci parce qu'on n'aurait pas détecté de biosignatures dans son atmosphère », précisa-t-elle. (L.Th.)

Trois procès : sale temps
pour les tueurs à gages

JUSTICE Les commanditaires et exécutants, souvent démasqués

- ▶ A Mons, Bruxelles et Bruges, des sicaires répondent de meurtres commandités.
- ▶ Les tueurs à gages belges finissent mal, en général...

Sale temps pour les tueurs à gages. Trois procès, cette semaine à Mons, Bruxelles et Bruges sont appelés à s'intéresser à ces porte-gâchette, saisonniers maladroits du crime, prometteurs de crimes parfaits à des commanditaires crédules ou machiavéliques, mais le plus souvent démasqués à raison d'un amateurisme parfois consternant.

Devant la cour d'assises du Hainaut, à Mons, s'est ouvert lundi le procès de Sophie Dery, une comptable de 33 ans. A ses côtés comparaissent quatre hommes qui répondent, eux aussi, de l'exécution, le 28 mars 2013 à Bons Villers (Mettet) de David Ervinckx, 36 ans, l'ex-époux de la première accusée, abattu de trois balles après avoir été attiré dans un guet-apens. Au lendemain des faits, le tribunal de la famille devait rendre un jugement portant sur la garde alternée de l'enfant du couple. L'enquête avait établi que Sophie Dery s'était plainte à Giuliano Di Luliochiacchia, un garagiste de Farcennes qui était son amant (ce qu'il conteste), de l'attitude de son mari. Elle cherchait des mauvais garçons pour administrer une « rame » à l'époux honni, histoire de lui donner une leçon. Par la suite, il aurait été question de le tuer contre paiement de 30.000 euros.

Le garagiste aurait vu là l'occasion d'arnaquer la riche épouse, « jamais de tuer le mari », selon sa défense. Mais l'entrée en scène de trois comparses (dont un « boxeur en cage ») auxquels il fallut fournir une arme dont ces amateurs ne disposaient pas, aurait troublé les plans : le tabassage prévu avait tourné au meurtre, n'empêchant pas les gros bras d'empocher quelques milliers d'euros. La veuve nie. Les autres atténuent leur responsabilité. Les jurés de Mons ont quatre semaines pour faire le tri.

Aucun de ces branquignols n'offre en tout cas le profil habi-



Aux assises du Hainaut, Sophie Dery, accusée d'avoir commandité le crime, nie toute responsabilité.

© BELGA

tuel (et cinématographique) du tueur à gages fantasmé : un solitaire discret qui ne se fait jamais - ou presque - prendre. Ce tueur « idéal » est l'exécutant supputé des crimes d'exception, comme celui d'André Cools, à Cointe en 1992. De « tueurs professionnels », il fallut bien vite se rabaisser à l'identification de deux Tunisiens, ouvriers agricoles de leur état, inorganisés au point de se faire contrôler à deux reprises avec des papiers non valides sur

L'accusée cherchait des mauvais garçons
pour administrer une « rame » à l'époux honni

leur route vers leur crime...

Les tueurs de David Ervinckx, eux aussi, étaient à ce point amateurs que le rendez-vous fatal avec leur victime fut pris par un appel GSM, rapidement identifié. En mai 2014, à Nice, les tueurs de la riche Hélène Pastor (des milliards en biens immobiliers), également supputés être des pistoleros de la mafia russe ou des membres d'un service secret, se révélèrent rapidement être deux petites frappes marseillaises, venues de Marseille à Nice en taxi (500 euros)

pour le compte du beau-fils de la victime, en besoin d'héritage. L'argent désiré et l'amour trompés demeurent les deux pousse-au-crime essentiels. Très rarement la politique. En novembre dernier, la cour d'assises de Bruxelles approcha (c'est une exception), avec le procès intenté par contumace aux assassins de l'opposant kosovar Enver Hadri, le profil de « tueurs d'Etat », issus du milieu de la drogue et du proxénétisme et condamnés en

juin 2011.

Le fils de la victime, David, est soupçonné (il nie) d'avoir commandité le crime motivé par la peur de perdre son héritage que son père aurait pu dilapider en République dominicaine au profit de sa future épouse originaire de l'île. La valeur du « contrat » aurait été de 25.000 à 50.000 euros. Les tueurs d'opérette furent rapidement confondus par la téléphonie et des témoins. La voiture utilisée pour commettre le crime était affublée de plaques volées... dans le garage de l'immeuble où habitait le père de l'un des deux. Le fils, libéré en 2012, s'était réfugié en République dominicaine à l'aide de faux passeports bulgares. Il a été arrêté le 15 février dernier et a été extradé vers la Belgique. Les jurés bruxellois auront six semaines pour débrouiller les fils de cette machination mortelle. Jeudi enfin, le tribunal correctionnel de Bruges (en Flandre, tous les crimes sont désormais correctionnalisés), siégeant en audience criminelle, connaîtra, pour fixer le calendrier du procès qui démarrera en mai, des meur-

HISTOIRE

Sicaires d'antan

Les tueurs à gages belges sont le plus souvent motivés par l'appât d'un gain que recrutés en raison de leur art de tuer. Ils sont loin des profils des tueurs de la mafia américaine Thomas Pitera (60 meurtres) ou Roy DeMeo (150 meurtres avant d'être lui-même abattu), ou encore de l'Italien Giovanni Brusca, l'assassin du juge Falcone et de 200 autres ennemis du clan Riina, dont des enfants. Les tueurs à gages sont connus depuis la nuit des temps. Les « tueurs aux gages du Roy » satisfaisaient les souverains français tandis que les « batteurs à loyer » étaient chargés par le vulgum de bastonner. Mais ils tuaient parfois par excès d'enthousiasme...

M.M.

triers du châtelain de Wingene, Stijn Saelens dont le corps avait été retrouvé, enterré dans un bois, en janvier 2012.

Son beau-père, le Dr André Gyselbrecht est soupçonné d'avoir commandité le crime, exécuté par des intermédiaires néerlandais issus du milieu du trafic de drogue et identifiés par une piste ADN. ■

MARC METDEPENNINGEN

Comment les cellules-souches aident à la cicatrisation

SANTÉ Une étude de l'ULB explique la manière dont s'autoréparent les lésions de la peau

Plus grand organe de notre corps (16 % du poids de chaque individu), la peau forme une barrière de protection de l'organisme contre le milieu extérieur. Lorsque ce rempart naturel se fissure, l'épiderme est capable de colmater la brèche en cicatrisant. Pour ce faire, les maçons sont des cellules-souches cutanées. Provenant de l'environnement proche de la zone lésée, elles migrent et prolifèrent pour recouvrir la région mise à nu.

Si l'on connaît les grandes lignes régissant ce procédé de cicatrisation, ses détails demeurent flous. Dans une étude publiée dans *Nature Communications*, deux chercheuses de l'ULB lèvent un coin du voile sur les mécanismes cellulaires et moléculaires qui régulent la cicatrisation de la peau suite à une blessure.



Un coin du voile est levé sur les mécanismes cellulaires et moléculaires qui régulent la cicatrisation de la peau. © D.R.

sure. Une découverte d'autant plus importante qu'« une défaillance peut mener à une mauvaise cicatrisation et causer des plaies aiguës et chroniques », mentionne l'ULB.

Afin de suivre, au fil de la cicatrisation, le comportement et le devenir des cellules-souches mères et de leur descendance, elles ont été affublées de drapeaux particuliers permettant l'usage de la technique dite du « traçage moléculaire ». C'est ainsi que l'équipe de recherche a découvert que, si les cellules-souches impliquées dans la réparation proviennent de différents compartiments de la peau, elles adoptent néanmoins toutes un comportement similaire. « Elles réagissent de la même manière face à la situation urgente d'une blessure et ont la capacité de res-

taurer complètement le tissu endommagé », explique Mariacriste Aragona, première auteure de l'étude.

Par ailleurs, l'expression des gènes de deux types particuliers de cellules-souches a été observée. Les chercheuses ont pu mettre au jour la signature génétique spécifique de celles qui prolifèrent et de celles qui migrent pour combler la zone lésée.

« La caractérisation moléculaire du front de migration suggère que ces cellules protègent les cellules-souches des infections et du stress mécanique pour permettre un processus harmonieux de cicatrisation », commente Sophie Dekoninck (ULB), chercheuse dans le laboratoire du Pr Cédric Blanpain (ULB) qui a dirigé cette étude.

« Elle montre pour la première

fois la dynamique des cellules-souches au cours de la cicatrisation et identifie des nouveaux acteurs moléculaires associés à la réparation de la peau. La dérégulation de plusieurs de ces gènes chez des patients souffrant d'ulcères chroniques suggère que des défauts dans la formation et/ou la fonction des différentes structures qui entourent la plaie pourraient induire un défaut de cicatrisation et éventuellement mener à la formation d'ulcères chroniques », précise le Pr Blanpain. Qui conclut : « D'autres études fonctionnelles seront nécessaires afin de définir le rôle de ces gènes et identifier de nouveaux agents thérapeutiques pour traiter les plaies chroniques, qui coûtent chaque année des milliards d'euros au système de soins. » ■

LÆTITIA THEUNIS